

**DELIBERATION n° 33- 2019**

En date du 12 Juin 2019

**Portant sur les attributions de subventions aux associations  
pour l'année 2019**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 12 Juin 2019 à 19h30 sur convocation, en date du 5 Juin 2019, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, M. Patrick SIMON étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

M. Philippe HENRY, Mme Mauricette MANDET, Mme Marie Claude JANICOT, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Adjoint.

M. Jean-Luc GARCIA, M. Patrice PAYRAT, M. Alain MORELON, Mme CARRILLO Martine, Mme Régine DE PAIVA, Mme Patricia DUVAL, Mme BASSALER Virginie, M. Claude MOUNIER, Mme THIBAUD-GUILLON Claude, M. GAILLARD André, M. PAGE Stéphane, M. SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Sébastien PEAUDECERF donne pouvoir à M. Philippe HENRY

Mme TOUCAS Hélène donne pouvoir à M. Alain MORELON

Mme LACORRE Séverine donne pouvoir à Mme Marie Claude JANICOT

M. Bernard GLANDUS donne pouvoir à M. Jean-Luc GARCIA

Mme Marie Hélène SANCHEZ donne pouvoir à Mme Martine CARILLO

**Absent excusé :** M. Manuel VERGER, Adjoint.

Le maire propose au Conseil Municipal pour l'exercice 2019 d'octroyer les subventions aux associations selon les tableaux ci-dessous :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

Nombre de membres en exercice		23
Nombre de membres présents		17
Nombre de suffrages exprimés		22
Votes pour		22
Vote contre		0
Abstentions		0

Subventions associations ou antennes de la commune	16 545,00 €
Amicale du personnel de la commune	2 200,00 €
ASOLIM	75,00 €
Association Club Bel Automne	1 000,00 €
Association Communale de Chasse Agréée	580,00 €
Association Gym Club	780,00 €
Association KM 42	860,00 €
Association Sportive Saint-Just	670,00 €
Badminton martellois	930,00 €
Comice intercommunal (Aureil, Feytiat, Panazol, St Just)	500,00 €
Comité des fêtes	2 500,00 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	200,00 €
Handball Club Martellois	970,00 €
Just à vélo	480,00 €
La compagnie de l'hypocampe	100,00 €
La croix rouge section Saint-Just	1 000,00 €
Les Ailes Martelloises	130,00 €
MECAN'X	200,00 €
Passion Danse Saint-Just Le Martel	0,00 €
Saint-Just Culture Loisirs	1 930,00 €
Sporting Basket Club	320,00 €
Tennis Club Aureil St-Just Eyjeaux	570,00 €
Union Fédérale Limousine des Anciens Combattants section St-Just	410,00 €
Volleyball Club Martellois	140,00 €
<b>Subventions Hors Commune</b>	<b>610</b>
CHAL Action d'Animation Hôpital Chastaignt	50,00 €
Conciliateurs de Justice et médiateurs du Limousin	50,00 €
Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN)	50,00 €
FNATH (accidentés de la vie) section Panazol	160,00 €
France victime 87	50,00 €
Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation Périgord Limousine Beynac	50,00 €
Mouvement vie libre (lutte contre l'alcoolisme)	50,00 €
MRAP (mouvement contre le racisme)	0,00 €
PEP (Pupilles Enseignement Public)	50,00 €
Planning Familial	50,00 €
Prévention routière 87	50,00 €
<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>1 850,00 €</b>
Association KM 42	1 000,00 €
CM Promotions pour les actions de communication au bénéfice de la commune à l'occasion de compétitions de motos	500,00 €
Les cavaliers de Bellefond	200,00 €
Old School Customs 87	150,00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité : de ne pas octroyer de subvention à l'association MRAP (mouvement contre le racisme).**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	6
Vote contre	9
Abstentions	7

Subventions Hors Commune	Montant demandé	Montant alloué
MRAP (mouvement contre le racisme)	50,00 €	0.00 €

**Le total général s'élève à 19 005 euros.**

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 13 Juin 2019

**Le Maire**

**Joël GARESTIER**



- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le .....

Transmis en préfecture le 20.06.2019

